

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Cycloheximide

Code du produit 10700

No CAS:

66-81-9

Numéro CE:

200-636-0

Numéro index:

613-140-00-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7

D-69115 Heidelberg

Tel.: +49 6221 13840-0

FAX: +49 6221 13840-10

msds.info@serva.de

Service chargé des renseignements : Service "sécurité des produits" Tel.: +49 6221 13840-35

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Medical Emergency Information in case of poisoning:

Poison Information Center Mainz - Phone: +49 (0) 6131 19240

(advisory service in German or English language)



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS06

Acute Tox. 2

H300 Mortel en cas d'ingestion.



GHS08

Muta. 2

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Repr. 1B

H360D Peut nuire au fœtus.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger: GHS06, GHS08, GHS09

Mention d'avertissement: Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger:**

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360D Peut nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

- **Pictogrammes de danger** GHS06, GHS08, GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360D Peut nuire au fœtus.

- **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

- **PBT:** PBT - assessment not available.

- **vPvB:** vPvB - assessment not available.

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**

- **No CAS Désignation:**

66-81-9 Cycloheximide

- **Code(s) d'identification:**

- **Numéro CE:** 200-636-0

- **Numéro index:** 613-140-00-8

- **Description :**

- **Formule brute:**

66-81-9 Cycloheximide $C_{15}H_{23}NO_4$

- **MW:** 281,4

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Immediately wash with water and soap and rinse thoroughly. Consult doctor if you feel unwell.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Rinse opened eye for several minutes under running water. Remove present contact lenses, if easy to do, and continue rinsing. Consult ophthalmologist immediately.
- **après ingestion :**
Wash out the mouth and call a doctor.
Do not induce vomiting!
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**
Ne travailler qu'en aspiration
Bien dépoussiérer.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Stocker de 2 à 8 °C
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des produits oxydants.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
A titre provisoire, filtre :
Filtre P3.
- Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants:
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants:
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
- Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection.
- Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales:
- État physique: solide
- Couleur : white to greyish yellow
- Odeur : désagréable
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : 98-112 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: no information available
- Inflammabilité: no information available
- Limites inférieure et supérieure d'explosion:
- inférieure : no information available
- supérieure : no information available
- Point d'éclair : no information available

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 4)

· Température de décomposition :	no information available
· pH:	no information available
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique:	no information available
· Viscosité dynamique:	no information available
· Solubilité:	
· l'eau :	peu soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	no information available
· Pression de vapeur :	no information available
· Densité et/ou densité relative:	
· Densité :	no information available
· Densité relative:	no information available
· Caractéristiques des particules	No information available
· 9.2 Autres informations	Il n'y a plus des données physicochimiques disponible.
· Aspect:	
· Forme :	poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
· Danger d'explosion :	Product is not explosive. However, formation of explosive dust-/air mixtures are possible.
· Masse moléculaire	281,4 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique:**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** No further relevant informations available.
- **10.4 Conditions à éviter:**
exposure to the light
high temperatures
- **10.5 Matières incompatibles:**
Avoid contact with:
Bases
Strong oxidizers
Acid chlorides
Acid anhydrides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** In case of fire: See Section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:** Mortel en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	133 mg/kg (Maus)
		2 mg/kg (rat)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction:** Peut nuire au fœtus.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers:**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien:** no relevant information available

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité:**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes:**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Toxique pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste) : très polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Disposal must be made according to official regulations.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Disposal of uncleaned packagings must be made according to official regulations in the same manner as the product.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2811
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Cycloheximide), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG, IATA** TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Cycloheximide)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe:

6.1 Matières toxiques.

· Étiquette:

6.1

· IMDG, IATA



· Class

6.1 Matières toxiques.

· Label

6.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

I

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières toxiques.

· Indice Kemler :

66

· No EMS :

F-A,S-A

· Stowage Category

B

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

0

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E5

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

300 g

· Catégorie de transport

1

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

0

· Excepted quantities (EQ)

Code: E5

Maximum net quantity per inner packaging: 1 g

Maximum net quantity per outer packaging: 300 g

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (CYCLOHEXIMIDE), 6.1, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
 - Catégorie SEVESO
 - H2 TOXICITÉ AIGUË
 - E2 Danger pour l'environnement aquatique
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 - la substance n'est pas comprise
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
 - la substance n'est pas comprise
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
 - la substance n'est pas comprise
 - Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
 - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
 - la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail :
 - Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	80-100
- Classe de pollution des eaux :
 - Classe de danger pour l'eau 3 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Service sécurité
- Contact : +49 6221 13840-35
- Date de la version précédente: 25.09.2017
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)
 - vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)
 - REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 - CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures
 - bw: body weight
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.05.2023

Numéro de version 4

Révision: 25.05.2023

Nom du produit Cycloheximide

(suite de la page 8)

*LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2**Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

FR